



**Déclaration du Groupe africain
À l'occasion de la 2^{ème} Réunion Intergouvernementale Intersessions
relative à un plan d'action pour le Développement
-Genève , 20-22 Juin 2005-**

Monsieur le Président ,

Au nom du Groupe Africain , permettez moi de vous renouveler ainsi qu'aux Vice-Présidents nos chaleureuses félicitations pour votre accession respectivement à la présidence et à la vice-présidence de cette session . Le Groupe africain, soyez en assurer n'épargnera aucun effort pour favoriser sa réussite .

Au Directeur Général, Dr Kamil Idriss et au Bureau International , je voudrais exprimer notre appréciation pour les efforts consentis en permanence visant la promotion de la culture de la PI dans les Pays en Développement .

Monsieur le Président ,

Le Groupe africain voudrait réaffirmer l'importance capitale qu'il accorde au processus de délibérations en cours à l'OMPI sur la dimension du développement , une thématique si chère au PED notamment africains . L'initiative ambitieuse du Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique (NEPAD) , en est la parfaite illustration. Cette initiative représente une vision commune et globale et un choix stratégique pour la promotion d'un cadre socio-économique Intégré afin de franchir l'abîme du développement . De même qu'elle constitue un nouveau cadre d'interaction entre l'Afrique ,les pays Industrialisés et les Organisations multilatérales pour l'aboutissement de ses objectifs.

Permettez moi, d'emblée, de rappeler le signal politique fort des Chefs d'Etats et de Gouvernements des pays membres du Groupe du 77 et de la Chine , y compris les Chefs d'Etats et de Gouvernements Africains , aux termes du 2^{ème} Sommet Sud , tenue à Doha (Qatar) le 16 Juin 2005, qui se lit comme suit :

«We call on WIPO, as a UN agency, to include in all its future plans and activities, including legal advice, a development dimension that includes promoting development and access to knowledge for all, pro-development normsetting, establishing development friendly principles and guidelines for the provisions of technical assistance and the transfer and dissemination of technology »

S'agissant de l'examen des propositions dont est saisi notre réunion, le Groupe africain voudrait en remercier les auteurs. Ces propositions représentent indéniablement des bases solides pour un débat de fond au sein de l'OMPI sur cette question, auquel participent, à notre satisfaction, plusieurs organisations non gouvernementales, ce qui imprime une vaste portée aux délibérations .

Le groupe africain prend note ,avec intérêt, de la contribution supplémentaire du Brésil au nom des Amis de développement concernant la proposition d'établissement d'un plan d'action de

OMPI pour le développement : élaboration de questions soulevées dans le document initial WO/GA/31/11 .

Cette proposition , de par son approche holistique , non-fragmentaire et sa nature large et transversale , semble répondre à plusieurs préoccupations des pays en développement dont les pays africains d'autant qu'elle propose des orientations et des principes spécifiques concernant plusieurs composantes à savoir , le mandat et la gouvernance de l'OMPI , l'établissement de normes , la coopération technique et le transfert de technologie, tout en mettant un accent particulier sur l'impératif de l'implication des Etats membres dans les activités et les priorités de travail des différents organes de l'OMPI.

Il s'agit là, en effet, d'une proposition ambitieuse qui transcende le cadre limité de l'assistance technique ou de programme de partenariat , toile de fond de la proposition des Etats Unies, pour aborder les différents aspects de développement en relation avec la propriété intellectuelle .

C'est pourquoi le groupe africain voudrait renouveler son soutien de principe à cette proposition.

Cette proposition pourrait, néanmoins , être améliorée pour prendre en compte certaines préoccupations spécifiques du groupe africain notamment l'obligation d'appréhender de nouvelles questions telles que la protection des savoirs des sociétés indigènes et l'accès aux ressources génétiques et au folklore .

C'est là l'occasion pour faire état de certaines préoccupations du groupe africain qui méritent une attention particulière lors du débat en cours .Elle peuvent se résumer ainsi :

-Les attentes du groupe ne sauraient ,en aucun cas , être réductibles à des simples programme d'assistance technique et de programme de partenariat , mais vont au delà pour inclure d'autres aspects dont l'établissement des normes. .

- Les programmes d'assistance technique doivent accorder une attention particulière à l'utilisation pleine et entière des souplesses et flexibilités conférées par les accords internationaux et de veiller à préserver l'équilibre entre les coûts et les bénéfices lors de la mise au point des normes pour le renforcement du système de PI ;

-La mise au point , la fourniture et l'évaluation des programmes d' assistance technique doivent être axées sur la demande afin de mieux répondre aux besoins et objectifs des pays bénéficiaires et des objectifs globaux de développement du Millénaire ;

-Le groupe africain s'attend à la mise en place de système nationaux de PI efficace et fiables en procédant à la modernisation et l'automatisation des infrastructures requises .

-L'amélioration de l'accès à l'informatique technique dans le cadre du plan d'action de l'OMPI dans le domaine numérique .

-La prise en compte des différences du niveau de développement sur tous les plans , notamment technique , économique et social,

-La mise en place de mesures spécifiques pour le renforcement du transfert de technologie en faveur des PED et des PMA fondées sur des orientations propices au développement . L'article 1 de l'Accord entre l'OMPI et l'ONU (1974) n'a-t-il pas reconnu l'OMPI comme institution

spécialisée et comme étant investie de la responsabilité de prendre des mesures appropriées pour faciliter le transfert aux pays en développement des techniques en rapport avec la PI en vue d'accélérer le développement économique, social et culturel ?

-La prise en compte des objectifs d'intérêt général tels la santé publique, la biodiversité et l'accès à l'information et aux connaissances ainsi que la préservation de l'équilibre entre les avantages des titulaires de droits et de l'ensemble des parties prenantes et de la société en général.

-l'impératif de veiller à ce que les politiques et le système de PI soient propices à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dont on est à la veille de l'évaluation, à mi-chemin, par l'Assemblée Générale de l'ONU de leur mise en œuvre.

Par ailleurs, le Groupe africain prend note des dernières propositions émanant du Royaume du Bahreïn et du Royaume Uni. Le Groupe africain a besoin de plus de temps pour en étudier les contenus respectifs.

Monsieur le Président,

En guise de conclusion, le groupe africain estime que la diversité des propositions présentées est un signe révélateur de l'intérêt accru qu'accorde la Communauté Internationale au débat au sein de l'OMPI sur la dimension de développement.

Aussi, le Groupe africain souhaite-t-il pouvoir compter sur une approche inclusive dans le processus de délibérations afin de mettre à profit la richesse et la complémentarité des propositions précitées.

Le groupe africain voudrait, en conclusion, réitérer son attachement à une issue heureuse des discussions actuelles. Dans cette perspective, le groupe africain s'attend à une compilation des propositions actuelles afin de regrouper les convergences et les divergences pour mieux structurer le débat. Ceci suppose un consensus sur une date limite pour la soumission de nouvelles propositions.

Je vous remercie